

REOUVERTURE DE L'OCL PROTOCOLE SANITAIRE

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'OCL en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les professeurs présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé.

Pass Sanitaire

La loi prévoit la possibilité pour le gouvernement d'imposer par décret le pass sanitaire pour l'accès à certains établissements et pour certaines personnes. Déjà en place dans plusieurs établissements depuis quelques semaines, le pass est exigé à compter du 9 août 2021 dans nos secteurs pour l'accès des participants, visiteurs, spectateurs, clients ou passagers des établissements d'enseignement artistique mentionnés au chapitre Ier du titre VI du livre IV de la deuxième partie du Code de l'Éducation et les établissements d'enseignement de la danse mentionnés au chapitre II du titre VI du livre IV de la deuxième partie du Code de l'Éducation, relevant du type R. L'OCL est donc concerné par cette mesure.

Le pass sanitaire sera donc exigé pour toute personne de plus de 12 ans pénétrant dans un des bâtiments occupés par l'OCL.

A partir du 30 août, il sera également exigé pour les membres du personnel et les bénévoles de l'association.

Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves dans les cours de formation musicale et lors des pratiques collectives.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Toutefois, les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côté à côté.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans ce document, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en

utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé :

- A l'arrivée dans la classe
- A la fin du cours

Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans pénétrant dans les locaux utilisés par l'OCL.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants pour chacun de leurs cours.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

La limitation du brassage des élèves

La circulation, hors temps de classe, dans les bâtiments devra être limitée au strict nécessaire avec le port du masque.

La salle d'attente sera supprimée ; les parents sont invités à attendre à l'extérieur des locaux ou dans les véhicules.

Les parents n'étant pas autorisés à rentrer dans l'OCL hors secrétariat, l'enseignant ira chercher chaque élève au point d'accueil à l'extérieur du bâtiment et les ramènera à la fin des cours.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et Matériels

Les locaux ayant été inoccupés pendant toute la période du confinement, la probabilité que le virus soit présent sur les surfaces est quasi nulle et aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel sera effectué.

Au quotidien, on distinguera les salles et le matériel :

Les salles : Comme elle le fait habituellement, la mairie se charge du nettoyage des espaces communs et des salles une fois par semaine. Les professeurs se chargent de désinfecter les surfaces de contact avant d'accueillir l'élève ou le groupe suivant. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme d'un produit virucide (type spectre 5) pour les virus enveloppés. Pour compenser le surplus de travail créé par cette nouvelle exigence, les salles devront être équipées au minimum, le matériel non-indispensable sera évacué ou rangé dans des placards.

Le matériel : autant que possible, chacun adhérant utilisera son propre matériel (instrument, carton à dessin, crayons,...)

Le petit matériel partagé sera mis dans une boîte à la fin du cours afin d'être désinfecté. Le matériel collectif sera manipulé par le seul professeur. Si ce matériel doit être immédiatement utilisé, le professeur le nettoiera à l'aide de lingettes de désinfection. On pourra utiliser du matériel spécifique (ex : bonnettes sur les micros).

Chaque professeur ouvrira et fermera les portes de sa salle d'activité afin qu'une seule personne touche les poignées.

La formation, l'information et la communication

Les parents

Ils devront être informés clairement :

- des conditions d'ouverture de l'établissement,
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'OCL (température doit être inférieure à 37,8 °C),
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte de l'OCL,
- des points d'accueil et de sortie des élèves,

Les enseignants et le personnel

Les enseignants, le personnel de direction, ainsi que tous les autres personnels doivent être formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves doivent bénéficier d'une information sur les gestes barrière et l'hygiène des mains.

Cette information devra être adaptée à l'âge des élèves. Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire.

Rappel des 6 principes généraux :

Pass sanitaire obligatoire.

Le maintien de la distanciation physique

L'application des gestes barrière

La limitation du brassage des élèves

L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

L'information, la communication et la formation